H 1614
3147

DISCOVRS
SVR LA LETTRE
DE MONSIEVR
LE PRINCE.

Pour m^e Robin Con^er en la Cour.

D

A PARIS,
De l'Imprimerie de PIERRE DVRAND,
au mont S. Hilaire, deuant le puits-
Certain, à l'image S. Sebastien.
M. DC. XIV.
Auec Permission.

L 3

DISCOVRS SVR LA LETTRE DE MONSIEVR le Prince.

LEs actions des Princes sont touſjours de poix & d'importance. Ils donnent la loy au monde, & ſemble qu'il ne ſoit fait que pour eux; que le ſoleil ne luiſe que pour leur eſclairer, & que quelques aſtres particuliers preſident à leur naiſſance. C'eſt auſſi pourquoy leurs deportemens ſont regardez d'vn autre œil que ceux du commun, & chacun ſe meſle d'en vouloir penetrer le fond & les conſequences: Et comme leurs vertus ſont bien plus eſclatantes que celles des autres hommes, leurs fautes, ſ'ils en font, ſont beaucoup plus en veuë & plus remarquables. Nous faiſions toutes ſortes de diſcours ſur ceſt eſloignement de la Cour de Monſieur le Prince; & comme les nuees qui ſ'aſſemblent nous menacent d'oraige, de meſme quand

on a veu M. le Prince s'assembler auec ceux qui sont de sa partie, on a eu crainte & auec raison, que cela n'excitast du trouble & du changement. En fin sur ces discours & diuers jugemens des vns & des autres, on a apporté à la Royne de la part de M. le Prince, vne lettre en forme de manifeste, pour justifier ses actiõs, & faire voir à tout le monde les causes veritables de sa retraitte. On croyoit assez qu'elle estoit principalement fondee sur la jalousie du gouuernement, & estoit aisé à recognoistre ou alloit l'indignation de M. le Prince, & sur qui particulierement il se vouloit descharger. Il en parle aujourd'hui tout ouuertement, se plaint d'estre défauorisé & reculé des affaires; qu'on ne luy en fait part qu'autant qu'il plaist à ceux qui gouuernent; veut interesser tous les Ordres du Royaume en ses plaintes & ressentimens, cõme estans mal-traitez, tant en general qu'en particulier; demande la surseance des mariages de France & d'Espagne, & par dessus tout la conuocation des Estats, pour donner ordre aux desordres de la France. Ainsi ne reste-il plus de doubte en nos esprits du mescontentement de M. le Prince & de ceux qui l'assistent. Nous sçauons tous que ceux qui ont voulu remuër en tous les siecles, n'ont iamais manqué de plausibles & specieux pretexte; ayans touſiours couuert & masqué leurs entreprises ou de liberté, ou de bien public, ou de religion: Et ces mots sacrez ont esté les rets & les pieges pour surprẽdre la simplicité des peuples. Mais Dieu a permis que tout aussi tost ils ont esté recogneus & descouuerts; & bien que quelqu'vne de ces entreprises ayt eu du succez, si est-ce que la

pluſpart ont eſté malheureuſes & infortunees. Et c'eſt pourquoy M. le Prince & ceux qui l'ont ſuiuy ont grād intereſt de faire reluire, par tout le monde leur innocence, faire voir iuſques au fond de leurs cœurs la ſyncerité de leurs intentions; & qu'ils n'ont eſté touchez d'aucune ambitiō particuliere pour ſe retirer de la Cour, & ſe rendre malcontens; Au contraire que les ſeules conſiderations publiques les ont emportez, comme n'aians autre but & autre object que le ſeruice du Roy, & le bien vniuerſel du Royaume. Ce n'eſt pas ſeulement à la France qu'ils doiuent compte de leurs actions; mais il faut que tous les Princes & Potentats en ſoient bien edifiez, qu'ils en iugent nettement & en leur faueur; Bref qu'ils ſoient deſchargez enuers tous du blaſme de ce remuëment. Ils proteſtent par leurs eſcrits qu'ils ſont ſortis de la Cour, non pour ſortir de l'obeyſſance qu'ils doiuent à leurs Majeſtez, laquelle ils conſerueront inuiolable, mais pour ne pouuoir ſouffrir qu'autres ayent pris leur place, & ſe ſoient emparez du gouuernemēt de l'Eſtat. On diroit à les ouyr parler qu'ils nous renouuellent la fable de ce Geryon à trois corps, & qu'en la perſonne de trois hommes tout l'Eſtat ſe remuë & ſe manie aujourd'huy, comme ſ'il n'eſtoit animé & inſpiré que d'vne ſeule ame. C'eſt là donc le principal ſubjet de leurs plaintes, que quelques particuliers regnent au milieu de nous dans la confuſion, & ont vſurpé ſous le nom du Roy vne auctorité abſoluë; comme ſi on ne laiſſoit à leurs Majeſtez que le tiltre & l'image de la dignité royale, & que ces perſonnages ayent tiré à eux la force entiere de la domination,

WILSON
NcU

facent les Maires du Palais les tuteurs du Royaume. Ils n'ont peu comme ils nous disent, tellement se commander & forcer leur patience d'endurer plus longuement ceste oppression. Vn genereux desdain a saisi leurs ames. Ils se sont ralliez ensemble pour oster le desordre, & remettre en leur vigueur ancienne les loix du Royaume, qui n'ont pas à leur compte esté seulement violees en leurs personnes; mais en tous les Ordres de l'Estat. Que pouuoient-ils donc faire en ces occurrences, lors qu'ils entendent la voix & clameur du peuple, qu'ils voyent les loix peruerties, tout ordre renuersé, que de s'opposer au mal, & en faire tres-humbles remonstrances? Les Princes du sang à la verité sont enfans de la maison intereſſez en l'Estat; & apres le respect deu au Souuerain, qui a toutes sortes d'obligations sur nous, on leur doit vne particuliere cognoissance. Mais toutes ces submissions ne se rẽdent aux Princes du sang que par reflexion comme estans les images du Souuerain. Car lors qu'il s'agist du seruice du maistre commun de tous, lors sans condition, sans exception, il y faut courageusement porter nos vies & nos fortunes. Ils seront tousiours bien receus à proposer les bons & salutaires aduis, & faire ouuerture de ce qu'ils iugeront neceſſaire pour le seruice du Roy & le bien de l'Estat: Mais il faut que ce soit par les voyes legitimes, & qu'ils taschent d'obtenir ceste reformation des desordres tant desiree & attenduë des gens de bien, par moyens doux & gracieux; non point en separans de leurs Majestez: mais en s'vnisant plus estroittement auec elles pour la conseruation de leur au-

ctorité. Certes le Souuerain eſt touſiours intereſſé en l'honneur des Princes de ſon ſang, qu'ne peuuent eſtre bleſſez que le contr'coup n'en vienne juſques à luy. Ils ſont les membres honorables de l'Eſtat, & ſur eux ſ'appuye & ſe ſouſtient principalement le corps de la Monarchie: Mais ces membres ont touſiours leur rapport au chef, ſans lequel ils ne peuuent ſubſiſter. Ce ſont branches qui n'ont vie que du tronc. Ils ſont comme la palme qui ne peut eſtre hors de ſon terroir naturel qu'elle ne languiſſe, & ſi on la veut tranſplanter, elle ne produict aucun fruict. Bref la grandeur des Princes du ſang n'eſt qu'vne ombre, à bien parler, ſans l'ayde & aſſiſtance du Souuerain. Ils n'ont en partage que la gloire de l'obeïſſance, & faut qu'ils reglent leurs deſſeins, captiuent leurs volontez ſous les loix de ſa domination. La Monarchie eſt touſiours indiuiſible & incommunicable. Et le throſne royal eſt comme celuy d'Alexandre, où c'eſtoit crime ſeulemẽt de ſ'aſſeoir; la ſocieté ne ſ'y meſle point, les Roys ſont impatiens d'autre grandeur que la leur; Et tout Monarque veut eſtre le ſeul arbitre de tout ce qui ſe paſſe en ſon Eſtat: Autrement ceſt ſapper ou esbranler les fondemens de la Monarchie, qui ne regarde que l'vnité. Ce n'eſt pas que les bons Roys comme les noſtres, ferment iamais l'oreille aux iuſtes remonſtrances de leurs ſujets, & que particulieremẽt les Princes du ſang ny doiuent auoir la meilleure part, & eſtre eſcoutez par deſſus tous. Mais il faut qu'ils portent leurs vœux & leurs intentions aux pieds de leurs Majeſtez auec toute ſorte de reſpect & de ceremonie, & ſe ſouuiennent touſiours

qu'il suffist aux Roys d'opposer à leurs sujets quels qu'ils soient la Majesté de l'Empire. Si le feu est en la maison, on ne refuse point leurs aydes pour l'esteindre. Les Princes du sang ne porteront iamais en leurs mains le tison fatal de la France, & ne pourront pas regarder du haut d'vne tour l'embrasement de leur patrie: Si nostre Estat est malade qu'ils nous donnent les remedes, s'ils en ont, pour sa guarison: nous ne les pouuons attendre d'vne main plus amie & plus fauorable. Si l'ennemy est au Capitole qu'ils viennent hardiment le secourir; ils y ont la premiere & plus estroitte obligation. Si l'eau entre de toutes parts dans le vaisseau, & que les Pilotes qui le conduisent n'en manient le timon, comme il est necessaire, ains l'abandonnent aux vents & aux flots, ils ont plus d'interest que nuls autres d'y mettre la main, & empescher le naufrage. On adore de tout temps les bienfaicteurs publics comme dieux tutelaires, & nul ne resiste à son salut, ny au bien vniuersel du pays. Toute entreprise qui a pour sa fin l'vtilité publique, est touſiours fauorisee des vœux communs des gens de bien: Mais au contraire si elle ne regarde que le particulier, Dieu permet aussi tost qu'elle soit dissipee à la confusion de ceux qui sont autheurs des nouueautez. Or la marque la plus certaine pour discerner le bon zele d'auec le mauuais, & faire iuger qu'on n'est pouſſé que d'vne saincte affection, c'est quand on ne mesle point son interest priué auec le public, mais qu'on se donne & deuoüe tellement au bien du païs qu'on s'oublie soy-mesme, & qu'on renonce à son propre bien. Et à la verité les plus

beaux

beaux desseings sont tousiours suspects & odieux quelque glorieux pretexte qu'ils ayent sur le front, quand on croit que nos interests priuez nous rauissent & nous emportent, & que les maux publics ne nous touchent, & ne se font sentir que d'autant que nous en auons nostre part. Si le seul but des intentions de M. le Prince est d'auoir pres de leurs Majestez le rang qui luy est deu, & que nul ne luy peut oster, & auec cela d'embrasser à bon escient la reformation de l'Estat, n'est-il pas bien aisé de luy donner toute sorte de contentement & de satisfaction? Car qui luy peut enuier l'vn & s'opposer à l'autre? Mais si au contraire nous estions si malheureux que le prix de ceste esmotion fust sa grandeur particuliere, & qu'il ne mesuraſt le public que par son interest, n'aurions nous pas vn grand regret de nous estre si aisement laissez surprendre & persuader? De verité nous pouuons dire auec le bon-heur de la France & la louange de M. le Prince, que sa conduite & son proceder depuis son esloignemẽt de la Cour sont autant de clairs tesmoignages de l'integrité de ses actions, & que iusques icy il n'y a rien encore qui soit subiect a siniſtre interpretation. C'est ce qui rend ses plaintes & ses remonstrances plus dignes d'estre entenduës: Mais quoy! Nous auons esté si souuent trompez sur de semblables pretextes, tant de gens ont contrefait autrefois les zelateurs du public, ont souspiré en apparence la peine & le mal du peuple, ont si bien imité la voix des pasteurs, comme l'Hyæne quand elle les veut deuorer, que si nous n'auons aujourd'huy vne iuste cause de desfiance, pour le moins sommes

nous excusables, si apres l'experience de tant de maux passez nous craignons d'y retomber, & ne donnons pas foy du premier coup aux parolles, quoy que fondees sur de grandes apparences. Toutes societez en vn Estat Monarchique incogneües au Souuerain sont touſiours ſuſpectes. Et pour parler franchement, n'eſtoit-il pas deſirable, que ſans donner l'alarme à toute la France, ſans faire tant de bruit & tant d'eſclat, & en vn mot ſans s'eſloigner de leurs Majeſtez, il euſt pleu à Monſieur le Prince de faire icy, ou pour le moins de tenter les meſmes effects? Il ne faut pas touſiours croire à toutes ſortes d'eſprits. Les ames vlcerees reçoiuent volontiers ce qui flatte leurs paſſions, mais apres elles y ont regret, & ſe plaignent en elles meſmes du mauuais conſeil qui les a ſeduits. Et quand ce ne ſeroit qu'au bruit de ceſte retraicte pluſieurs malcontents ſe reſueillent de toutes parts, & que ceux qui ont beſoin d'vne guerre ciuile pour leurs incommoditez priuees leront tres-aiſes de changer de condition, n'eſt-ce pas quelque deſplaiſir d'auoir eſté porté à ces extremitez, qui peuuent, ſans y penſer, cauſer ces maux publics? Le pretexte de la guerre du bien public ſoubs le Roy Loys XI. eſt l'image de ce remuement. Les Princes & Seigneurs du Royaume ſe plaignirent lors d'eſtre reculez des affaires, & qu'on eſleuoit des perſonnes qui n'eſtoient de leur qualité. Voicy les mots d'vn Hiſtorien du temps: *Que les Princes & Seigneurs de France n'eſtoient pas contents de ce que le Roy ne les appelloit point, & ne ſe conſeilloit à eux de la conduite des grands affaires du Royaume, mais ſe conſeilloit & gouuernoit*

par gens qui n'estoient de leur condition. Ils demanderent l'assemblee des Estats comme le souuerain remede contre les desordres, & le seul moyen de pacifier les troubles. Le Roy mesmes se soubsmit à l'assemblee conuoquee à Tours: Les plaintes estoient que la Iustice estoit mal administree, le peuple surchargé, mauuais ordre au gouuernement. On establit pour reformateurs, des Commissaires que l'on appella les Reformateurs du bien public. Mais tournons le fueillet; Recognoissons quels fruicts produisit ce remuëment: Ceux qui en escriuent nous apprennent que ces Reformateurs qui n'auoient que la grandeur du Royaume & le soulagement du peuple à la bouche, conuertirent le bien public en leur particulier, & qu'eux seuls en profiterent; que chacun capitula pour soy, & que le salut du peuple qui deuoit aller deuant toutes choses fust postposé aux interests priuez. Or qui est la cause auiourd'huy de nos esmotions, & d'auoir porté nos Princes à ceste nouueauté, si ce n'est la ialousie du commandement, & de se voir comme ils pretendent postposez à ceux lesquels ils estiment n'auoir aucun droit au gouuernement de l'Estat? Nous deuons croire neantmoins, que M. le Prince & ceux qui l'assistent sont emportez d'autres considerations que ces Princes du temps de Loys XI. & que le seul amour du bien de l'Estat les fait plaindre du gouuernement present: Mais il faut voir si leurs plaintes sont iustes, & ne faut pas condamner les hommes qu'ils accusent, & encor des hommes qui ne sont pas du commun sans les oüyr. Ainsi Philippes demanda peut-estre aux

Atheniens les Orateurs qui estoient comme la garde de la bergerie. Ainsi Cæsar changea les Magistrats qui luy estoient suspects, lors qu'il eut mis fin aux guerres ciuiles. Ce sont des coups qu'ils firent l'vn & l'autre d'auctorité absoluë, & apres s'estre rendus les maistres. En France, nous pouuons dire à l'honneur de nos Roys, qu'on n'a gueres iusques icy entrepris de heurter les Magistrats sans cognoissance de cause. Il ne faut pas que la condemnation aille deuant l'accusation, comme le tonnerre va deuant l'esclair; ce seroit iniustice & tirannie. Et quoy que bien souuent la voix du peuple semble crier contre les principaux ministres, si ne la faut-il pas escouter legerement. Il y faut garder les formes accoustumees, descendre & voir, discerner le faux d'auec le vray, de mesler l'innocence d'auec la calomnie. Et comme la Iustice a ses poids, ses mesures & ses nombres, recognoistre aussi & peser exactement la la verité de toutes choses. Si en France quelquefois on s'est autrement porté à l'endroict des premiers Officiers, comme nous en auons des exemples regrettables, mesmes lors de la captiuité du Roy Iean, & de l'indisposition de Charles VI. telles actions extraordinaires ne se doiuent tirer à consequence: il les faut rapporter à la violence du temps, & touſiours se tenir & s'attacher à la regle. Ie ne puis oublier vne exemple memorable de ces braues Seigneurs & Conseillers du temps de Charles VII. lesquels il fut contraint d'esloigner de soy pour auoir paix auec Philippes Duc de Bourgoigne. Ce bon Roy se sentoit grandement interessé en la perte de ses bons & loyaux

seruiteurs, & ne les vouloit abandonner qu'a toute force. Mais ils furent les premiers à le persuader: ils donnerent au bien de la France leurs interests priuez, & quitterent la Cour pour le seruice de leur maistre. C'est vn exemple rare, & d'vn excez d'affection extraordinaire qui ne doibt pas faire loy; mais plustost qui apprend aux Princes a pourueoir sagement, qu'ils ne soient point contraints de tomber en pareils inconueniens. Nous sçauons que le iuste mescontentement des peuples procede lors que les charges du Royaume ne sont point distribuees par merite, que l'Eglise est opprimee, la Iustice mal administree, les Finances mal mesnagees, le peuple surchargé. Nous pouuons dire auec raison que s'il y a quelque chose à desirer en l'Estat, le mal n'est point si extreme, & venu à tel excez qu'il ne puisse receuoir guarison, si ceux qui peuuent dans l'Estat y veulent contribuer leurs aydes comme ils doiuét. Et qui iugera sans passion comme toutes choses ont esté maniees depuis le deceds lamentable du feu Roy, sera contrainct d'auoüer que le gouuernement ayant esté conduict par peu d'hommes, soubs la regence de la Royne, & la Monarchie aucunement temperee, s'il faut ainsi dire, par Aristocratie, nous n'auons pas ressenty de si mauuais effets qu'on n'y puisse remedier. Et quoy qu'on se plaigne qu'és affaires publiques & importantes, il y a eu des coups frappez au preiudice de la grandeur de ceste couronne, si est-ce que parauanture il seroit mal-aisé d'arguer & censurer si auant les conseils que les principaux ministres ont donnez, qu'on ne les peust iustifier par bon-

nes raisons. Le peuple en toutes nations a esté noté du vice de legereté, & semble qu'il hayſſe touſiours l'Estat present, & qu'il inſulte à ceux qui gouuernent. Les plus iuſtes en tous Estats & Republiques n'ont pas eſté exempts de ces rencontres. Ce ſont malades qui voudroient bien changer de lict, & ne changeront pas de mal pourtant. Mais il ne leur faut pas permettre qu'auec grand' prudence, & en cela eſtre charitables pardeſſus la cognoiſſance des peuples. Ce n'eſt pas de meſme des grands, leſquels eſtans nourris dans le monde ne ſont point ſubiets à ceſte foibleſſe, ſont touchez d'autres mouuemens que le peuple, & pourueu qu'ils ne ſoient preoccupez de paſſion, ne condamneront pas legerement & ſans cognoiſſance de cauſe les actions de ceux qui manient les affaires. Ils ſçauent trop ce mot ancien, qu'on ne gaigne iamais gueres à changer de Roys & de Magiſtrats. Celuy qui fouilloit dans la ſepulture d'Antigonus, & diſoit qu'il cerchoit le Roy Antigonus, nous vouloit apprendre que ſon ſucceſſeur eſtoit encor' plus rude que le defunct, & ſon joug moins ſupportable. Mais quoy qu'il en ſoit, il faut hayr le vice & non les hommes; & tous ces Meſſieurs qui ſe plaignent ont grand intereſt de faire paroiſtre qu'ils ſont pouſſez à ceſte haine des principaux Magiſtrats, par le ſeul zele public, par le ſalut commun & non par leur particulier reſſentiment. On diſoit de Caſſius, qu'il hayſſoit plus Cæſar en priué que le tyran en public: Auſſi bien ſouuent la hayne & la vengeance nous picquent & tranſportent plus que les conſiderations publiques. C'eſt à quoy

il faut prendre garde de peur d'estre trompez, & d'enuelopper l'innocent auec le coulpable. Bref il est necessaire de s'acquerir vne exacte cognoissance des actions & desportements de ceux qu'on accuse, auant que s'emporter à la rigueur d'vne condemnation. Ils nous marquent encor entre leurs plaintes, qu'on a faict sans eux les mariages de France & d'Espagne, & en demandent la surceance iusques à l'assemblee des Estats. C'est vne crainte parauanture imaginaire que beaucoup de personnes se forment en leurs esprits, que par ces mariages nous facions vn pont à l'Espagnol pour prendre auantage sur nous, & que nous hastions par ceste alliance les mauuaises destinees de la France. Ie sçay qu'il y en a qui croyent que c'est vne espece de prodige que nous puissions iamais estre vnis ensemble de cœur & de volonté, & que ceste plustost vn effet du ciel que de la terre d'estraindre ces deux Estats d'vn nœud d'amitié ferme & indissoluble, & ioindre deux nations de si diuerses humeurs, d'vn temperamment si inesgal & disproportionné. On nous a tant de fois entretenus de ce desir qu'on dit estre hereditaire aux Rois d'Espagne de joindre les fleurs de lys à leurs armes diuersifiees, qu'il est bien mal-aisé que beaucoup de François perdent si tost ceste opinion, & que ceste alliance ne leur soit suspecte. On dit qu'aux sacrifices de Iunon conjugale, on n'offroit point le fiel de l'hostie immolee, pour monstrer qu'és mariages tout doit estre plein d'amitié & de concorde: Mais ils craignent que nonobstant ces mariages, il reste tousiours du fiel & de l'amertume parmy nous. Et ne fut-ce

pas Iulia qui acquit à Cæsar son pere la puissance de son mary, auec laquelle Cæsar releua sa fortune, & bastist ses entrepriſes ? Certainement il faut auoüer que pour iuger des grandes affaires, il faut des ames non seulement vuides de passion, mais pleines de cognoissance. Les plus belles actions sont ordinairement les plus sujectes à calomnie, soit par malignité, soit par ignorance. Les yeux malades ne peuuent souffrir ce qui est trop vif & trop brillant; il se plaisent & recreent d'auantage aux couleurs sombres & obscures : de mesme les plus hautes & releuees actions ne laissent aux yeux de la pluspart que de l'esclair & de l'estonnement. Mais tout ainsi qu'on ne void point les fondemens des plus beaux & superbes edifices, qui ne delaissent pour cela de se faire admirer, Aussi ne peut-on pas touſiours penetrer & recognoistre les causes, les motifs & les bases des plus hauts desseings, blasmez bien souuent par l'apparence, quoy que tres-salutaires en effect. Or ne peut on pas dire auec raison que le seul bruit de ces alliances n'a point esté inutile durant la minorité de nostre Roy, pour raffermir touſiours le sceptre en sa main, dissiper les factions de son Estat, & empescher que d'autres nous preuinssent en nos desseings, & fissent iusques dans l'Escurial des traictez & des pratiques à nos despens ? Ce n'est pas que la France ne se puisse passer de ceste alliance. Elle subsiste par elle mesme, & quand elle sera bien vnie, elle est inuincible, & donnera terreur à toutes autres nations. Mais confessons que nos diuisions intestines nous portent quelquesfois à rechercher des remedes extra-

ordinaires

ordinaires pour sauuer le corps de l'Estat. Et quand nos Princes voudront estre informez, s'ils ne le sont, des vrayes raisons de ceste alliance, peut-estre en demeureront-ils satis-faicts, & seront d'accord qu'elle a esté traictee auec vn grand iugement & prudence exquise de ceux qui gouuernent. Les secrets des Estats doiuent estre communiquez à peu. Le peuple qui a touſiours les passions desreglees, comme j'ay desia touché, n'en est pas capable, & seroit dangereux de les luy fier & communiquer. Aussi ne luy appartient-il pas d'en faire iugement; mais il faut qu'il se reserre dans les bornes de son humble obeïssance, croyant que ceux qui conduisent les affaires sous l'auctorité de leurs Majestez font tout pour le mieux, & apportent en leurs conseils toute sorte de fidelité & de suffisance. Il n'y a que les grands du Royaume a qui la cognoissance en est deuë, & qui peuuent auec le respect accoustumé demander compte de ce qui se passe. Mais il faut aussi qu'ils se monstrent exemps de toute passion, qu'ils balancent les choses au poix de la raison, & que parlà ils iugent des affaires. Mais quoy qu'il en soit lors que le Roy sera paruenu à sa majorité, qui est par la grace de Dieu si proche de son terme, il donnera la loy non seulement à ses subiets, mais à soy-mesme; il sera l'arbitre de ses volontez; il iugera ce qui est vtile pour le bien de son Estat: Et lors & grands & petits fleschiront sans contredit & sans murmure soubs ses commandemens. Mais voicy pour mettre M. le Prince & ceux qui le suyuent en leur tort. Ils demandent les Estats; Prenons les au mot, comme desia leurs Majestez

par lettres publiques escrites aux Prouinces les ont sagement preuenus. Ceste conuocation d'Estats est de verité necessaire quand les plaintes sont publiques, & n'y a point de plus certain remede à nos maux que celuy-là. C'est de la consolation aux affligez qu'on entende leurs plaintes, & qu'on face demonstration de les vouloir soulager. C'est vn moyen de contenter les peuples, de faire voir en plains Estats quel est l'ordre du gouuernement, comme les affaires sont maniees, les charges & honneurs distribuez, les Finances mesnagees; le desir qu'on a de repurger l'Eglise, reformer la iustice, & soulager le peuple. C'est mesme de l'auantage aux Roys de prendre cognoissance des affaires, & abbaisser leurs sceptres & diadémes pour communiquer auec leurs subjets, s'instruire de ce qui se passe, afin d'y donner l'ordre necessaire. Aux Estats les Roys entendent la voix de la verité qui leur est le plus souuent cachee par diuers artifices, estant trop certain qu'on leur desguise beaucoup de choses lesquelles s'ils entendoient, comme il seroit souhaittable, donneroient autre remede & prouision aux affaires qu'ils ne font bien souuent. C'estoient les plaintes des plus grands Empereurs du passé, que trois ou quatre personnes les assiegeoient & tachoient à les surprendre. Et ceſt ce qui faisoit que nostre bon Roy Loys XII. ne desdaignoit la conuersation des petits du Royaume, pour se rendre par ce moyen capable des fautes des grands, & y remedier. C'est donc en ces assemblees qu'on parle franchement & veritablement; Au lieu que nos langues & nos pensees sont le plus souuent cap-

riues, & qu'il semble qu'on ne puisse qu'auec peine souffrir la parole d'vn homme libre nourry genereusement, & qu'on ne veille que ces gens de seruice qui n'ont autre but que de complaire, & qui apportent vne espece d'obedience aueugle à tout ce qu'on leur commande. Ceux qui fuyent, ou condemnent telles assemblees, sont ceux-là ordinairement qui veulent seuls gouuerner, qui n'ont aucune regle en leurs actions, disposent de tout à leur volonté, assiegent le Prince & empeschent tant qu'ils peuuent que d'autres n'en approchent. C'est en ces compagnies que les grands & vertueux personnages ont autresfois resisté courageusement au desmembrement de l'Estat, & se sont opposez aux alienations ruineuses qu'on à voulu faire des plus beaux fleurons de la courõne; & particulierement à celles du Roy Iean, de Charles sixiesme, & de François premier. C'est là qu'on peut regler la venalité profuse & indigne des charges tant militaires que de judicature; & faire qu'à l'aduenir elles se distribuent non au poix de l'argent, mais au prix du merite. C'est là qu'on demande compte hardiment à ceux qui ont malversé en leurs charges. C'est-là qu'on a descouuert autrefois ceux qui pour n'en rendre point, nous ont iettez à l'imitation de ce Grec, en vne guerre Peloponesiaque. Comme aussi c'est la gloire des principaux Ministres & Magistrats s'ils sont accusez du desordre, de faire voir en si bonne compagnie l'innocence & integrité de leurs vies. Bref c'est par ce moyen que le Royaume s'est tousiours maintenu iusques icy en son entier. Et tant s'en faut que les Estats diminuent l'auctorité royale,

qu'ils l'affermissent d'auantage ; & monstrent comme tout le Royaume representé en corps d'Estats recognoist son Roy comme son Prince absolu & Souuerain, auquel il s'addresse en tout respect & humilité, pour luy faire ses treshumbles supplications & remõstrances. On peut voir sur ce sujet les harangues faites aux Estats tenus à Tours, Orleans & Blois, qui tesmoignent auec quelle reuerence on a parlé aux personnes sacrees de nos Roys, pour receuoir leurs commãdemens. Voilà donc les fruicts que ceste assemblee d'Estats nous peut produire, si nous sommes si heureux d'en sçauoir faire nostre profit. Et peut-estre qu'vne petite compagnie bien choisie de gens bien, amateurs de la paix, & de l'honneur de la France pourroit faire le mesme effet, si ceste autre plus grande assemblee ne se pouuoit si promptement conuoquer. Mais en attendant ce bon-heur tant souhaité des gens de bien, faisons cesser prudemmẽt les causes de toutes ces esmotions, & bastissons tous vnanimement vn temple à la Concorde. Recognoissons qu'on ne peut remüer en France qu'on ne reduise toutes choses en vne miserable confusion. Que tous ces mouuemens sont contraires à la disposition presente du corps de ceste Monarchie, laquelle affoiblie de la longue maladie des troubles passez ne commençoit qu'à respirer & reprendre haleine sur les derniers iours du feu Roy. Serions nous si miserables de la reietter aux maux dont à grand peine elle est eschappee? La paix establie par la prudence & valeur de ce grand Prince auoit aucunement refermé & consolidé les playes de l'Estat. Ne les ouurons

point, & souuenenons-nous tousiours que les guerres ciuiles sont maladies des Estats qui deuiennẽt mortelles & incurrables, s'il n'y est prõptement remedié. C'est vne maxime que tous ceux qui troublent, tachent à trouuer leur appuy ou dans le peuple ou dans la Noblesse: Car il faut tenir les villes ou la campagne. La noblesse est trop liee à la Monarchie pour s'en separer. Le peuple a trop reseté les funestes effects des troubles passez pour y retourner. Pauure peuple qui as tant de suiect de te recognoistre par l'experience de tes miseres, pourrois-tu te rembarquer en vne mer où tu as tant de fois pensé perir, veu que tu es encor' tout degoutant du naufrage? Mais disons vray! Le peuple n'est-il pas semblable à la mer qui de soy est calme & paisible si les vents ne l'agitẽt? Et n'est-ce pas aux bons Pilotes à recognoistre ces vents qui soufflent, & preseruer le vaisseau mal-gré la tempeste? Ie ne doute point qu'il ne soit facile à leurs Majestez, d'asseurer l'Estat contre tous ces vents, & tous ces nouueaux flots qui se sont esleuez, & conduire ce vaisseau au port de salut. Nous sommes dans vne barque qui porte Cæsar & sa fortune. Nous deuons croire que nous ne pouuons perir. Les mariniers prennent bon augure de leur voyage & s'asseurent d'estre deliurez de la tourmente, lors que non seulemẽt ils voyent l'astre d'Helene, mais quand les feux de Castor & Pollux luisent sur eux. Leurs Maiestez fortifiees encor' d'vn fils de France, nous donnẽt occasion de nerien craindre. On dict que l'Isle de Delos auparauant errante, fut raffermie par l'enfantement de la Deesse Latone: Ainsi l'heu-

reuſe naiſſance des enfans de France a raffermy l'Eſtat qui ſembloit eſbranlé. Et il faut eſperer que Dieu, qui a monſtré ſa toute puiſſance en la conſeruation de ceſt Eſtat, & en l'affermiſſement du ſceptre és mains de noſtre ieune Roy, voire par deſſus nos attentes, & quaſi cõtre toute eſperance humaine, acheuera ſon œuure, couronnera les deſſeins de noſtre Roy, de toutes ſortes de proſperitez & benedictions. Mais ſi faut-il touſiours ſe ſouuenir que les meilleurs & plus ſages pilotes obeiſſent quelquesfois à la tempeſte, cedent au temps & à la neceſſité, iettent en mer de la marchandiſe pour ſauuer le vaiſſeau. Et les plus grãds hommes d'Eſtat flechiſſent & biaiſent quelquesfois aux grandes affaires; imitans le Soleil qui ne tient pas touſiours ſa route droicte, mais auec ſa ligne torſe & oblique maintient, & conſerue toutes choſes en bonne & agreable temperature. Nous ſçauons comme à Rome és ſeceſſions publiques on ſ'accommodoit prudemment auec le peuple, afin d'eſtablir la concorde. Si ce meſme Senat Romain ne ſe fuſt roidy contre Cæſar, & depuis contre Antoine, & ne les euſt iettez au deſeſpoir, ou pour le moins donné couleur & pretexte d'entreprendre: il n'euſt veu changer la forme de ſa Republique & perdre ſa liberté. C'eſt vn effect digne de ceſt autre accort Empereur, qu'vn traict de plume puiſſe faire, ce que bié ſouuent beaucoup de ſang reſpandu ne pourroit gaigner. Et ne vaut-il pas mieux faire croire qu'on ne ſe défie pas, que d'irriter & effaroucher hors de ſaiſon vn ſubiect qui ſe ſeroit vn peu deſbandé? L'hiſtoire de Craſſus ſoubçonné de la coniura-

tion Catilinaire, quoy que peut-estre à tort & contre verité, nous fournist d'exemple bien remarquable. Le Senat dissimula par prudence, ne se voulant enquerir plus auant, & condemna l'accusateur plustost que l'accusé. Monsieur le Prince & ceux qui l'ont suiuy, publient par tout qu'ils ont esté forcez à se retirer, apres auoir souffert tout ce qui est possible d'édurer à des esprits genereux. Que c'est vne necessité violente qui les a portez où ils sont. Qu'ils ont mieux aymé se bannir de la Cour, que de s'y voir comme en mespris, & hors du rang que la naissance leur donne. Que leur intention n'est point de troubler l'ordre & l'harmonie de l'Estat, mais oster le desordre, faire regner les loix, & remettre le Royaume en la forme & dignité ancienne. Si leur imagination les a trompez, faisons leur charitablement recognoistre leur erreur. Donnons leur qu'ils ayent esté emportez par les passions les plus sensibles aux ames courageuses. Et ne seroient-il pas deserteurs du lieu qu'ils tiennent en France, s'ils n'en auoient du ressentiment, soit pour le public, soit pour le particulier? Ne sont-ce pas les colonnes qui soustiennent nostre Estat, lesquelles on ne peut esbranler tant soit peu, que l'edifice n'aille par terre? Ne leur dénions point les choses iustes, depeur de les reduire à demander les iniustes. Ne seroit-il pas dangereux de les porter aux extremitez, & qu'ils fussent contraincts de croire qu'il n'y auroit plus de salut qu'en leurs armes? La neccessité rend quelquefois les armes sinon iustes, pour le moins tolerables, qui autrement seroient vniuersellement condamnees; & qui court sur

esclaue l'espee à la main, luy donne par la loy naturelle quelque liberté de se deffendre. Souuenõs nous plustost que les Couronnes les plus glorieuses, sont celles qui se donnoient anciennement, pour auoir sauué les citoyens. Arrestons ceux qui sont sur le bord du precipice, & les sauuons d'vne main charitable. Ne leur donnons point de subiect de desfiance, comme touſiours les foibles sont en allarme des plus puissants. Nous dirons encores auec l'honneur de Monsieur le Prince, qu'il ne s'est point iusques icy desbauché de son deuoir, ne s'est point destourné du chemin Royal. Il le faut rejoindre & rapprocher de leurs Majestez: C'est le tige de sainct Loys; & chacun sçait que la ruyne des Princes du sang tire touſiours auec soy vne ruine ineuitable du Royaume. Mais outre tout cela, nous n'ignorons point la meslange & confusion qui est parmy nõus, & comme il auroit du peril d'esmouuoir les mauuaises humeurs du corps de l'Estat. Nous sçauons à nostre grand regret, qu'il est comme diuisé en deux parts: N'y en faisons point naistre vne troisieſme. Estouffons dés leur naissance ces mouuemens, calmons par prudence ces orages, rejettons tous conseils violens, qui ne peuuent qu'affoiblir l'Estat, & mettre d'ailleurs l'authorité de leurs Majestez en compromis. Estant trop certain que depuis qu'on a vne fois secoüé le joug de l'obeïssance, & gousté la douceur du commãdement, ou d'vne fausse liberté, on ne peut qu'auec peine, retourner à son deuoir, & qu'en fin on tombe insensiblement en vne Anarchie. Les Roys en ces desordres des guerres ciuiles, ne sont

pas

pas touſiours les maiſtres abſolus. Il y à trop de parts & de factions. On a trop d'affaires à contenter ceux qui perpetuellement ſe plaignent, & qui veulent faire croire que tout deſpend d'eux. C'eſt vn vaiſſeau des Danaides, qui ne ſe peut remplir. Chacun des grands veut auoir ſon fleuron, & nul ne veut ſeruir que ſous bons gaiges. Rien n'eſt ſi perilleux en vn Eſtat que la guerre ciuile meſmement en la minorité des Roys, qui ſouffrent long temps auant qu'ils puiſſent regaigner leur auctorité, & dompter leurs peuples. Il faut recourir aux vrais remedes auant que le mal deuienne incurable; & puis qu'il eſt en la puiſſance de leurs Majeſtez de mettre le Royaume en repos, & nous faire iouyr de ceſte heureuſe & profonde paix, ſoubs la faueur de laquelle nous viuions, n'eſt-ce pas le plus ſeur conſeil qu'on leur puiſſe donner, pourueu que l'auctorité leur demeure entiere, & de compoſer ce trouble ſans nous engager à vne guerre funeſte & miſerable? Certainement ceux qui n'ont pour but que le ſeruice du Roy & le bien de la France ſeront touſiours deſireux de ceſte paix, hayront tout remuëment & nouueauté, qui n'apporte en fin que ruïne & deſolation à tous Eſtats. Mais qui voudroit troubler ce calme & ceſte ſerenité, ſinon ceux qui eſperent dans les naufrages publics ramaſſer les pieces du vaiſſeau qui voudroit rallumer les feux de nos diuiſions, que ceux qui penſeroient dans ceſte combuſtion publique, tirer leurs commoditez particulieres? Ne les croyons point, & ne ſoyons ſi imprudens de nous precipiter à vn naufrage tout certain, ou dreſſer nous

mesmes le buscher comme ces malheureux Gymnosophistes pour nous y brusler miserablement. N'est-il pas plus desirable que ces eaux qui se sont destournees rentrent en leur canal ordinaire, & en fin que tout reuienne & retombe en ce grand Ocean de la Royauté ? N'est-il pas plus seur d'esteindre promptement ce feu qui couuoit soubs les cendres, & luy oster la matiere & l'aliment, de peur qu'il ne consomme & deuore vne partie de l'Estat ? C'est vn precepte de quelques Philosophes qu'il ne faut iamais attizer le feu auec l'espee: Ils vouloient dire qu'il est dangereux d'irriter ceux que la colere transporte, & les reduire comme au desespoir. Plustost les faut-il ramener par la raison, & les vaincre par la douceur, charmes tresspuissans vers les ames bien nees, & qui font ordinairement plus d'effet que la crainte & la violence, ausquelles comme aux foudres mal-faisans les Rois ne doiuent iamais venir qu'à toute extremité. Mais aussi d'vn autre costé s'il est vray que M. le Prince a ce zele vertueux de se rendre instrument de la reformation de nos desordres, doit-il recercher ce bien là par vne voye rigoureuse, & y proceder autrement qu'auec l'ordre & les formes accoustumees ? Faut-il apporter le feu & le cautere pour guarir les playes de l'Estat ? s'il y a quelque maille en l'œil, faut-il creuer l'œil ? s'il y a quelque petite Isle d'Aegine qui empesche la commodité du port de Piræe, faut-il pour cela esmouuoir ciel & terre, & donner insensiblement vn exemple de remuëment aux sujets ? Qu'apportent ces nouueautez que le mespris des loix & du Souuerain, & finablement qu'vne dissipation d'Estat ? Ne

trompons point! Nos maux ne se guariront iamais que par remedes doux & gracieux, & qui en cerche d'autres, & veut vser de violens & de corrosifs, ne fait qu'accroistre & irriter le mal. Sur tout M. le Prince se doit souuenir qu'entre la Diuinité & la Royauté, il n'y a point de puissance moyenne: Que nul ne partage l'auctorité auec les Rois. Qu'il faut doucemẽt & franchement ployer sous leur domination: Que c'est aujourd'huy à la Royne à donner la loy au Royaume, comme celle à qui en appartient le gouuernement tant par l'accord & consentement des Princes & Officiers de la Couronne, que par l'Arrest de la Cour des Pairs si solẽnellement prononcé. M. le Prince doit croire que sa Majesté qui luy a tousiours rẽdu preuue de sa bien veillãce, redoublera ses biẽs faits, multipliera ses graces, luy cõseruera les prerogatiues qui luy sont deuës. Bref qu'il ne tiendra qu'à luy mesme, s'il ne remplist le lieu d'honneur que sa naissance luy donne comme premier Prince du sang, & qu'aucun ne peut debattre. Mais quoy! Ne peut-il retenir son rang & iouïr de ses droicts sans remüer & allarmer toute la France? Faudroit-il par vne malediction tragique partager son heritage au trenchant de l'espee? Nous voyons bien que les plaintes sont dressees contre trois ou quatre personnes. Mais le mal seroit commun à tous: Et de nous engager sur ce pretexte à vne guerre du bien public, helas qu'y trouuerions nous qu'vn mal tout public & vniuersel, & au lieu d'vne reformation parauanture imaginaire, des calamitez presentes? Donnons au bien general de la France les interests priuez, portons tous & grands &

petits noſtre ſeruice aux pieds de leurs Majeſtez, & tout bon heur nous arriuera. Il n'y a point d'autre remede à nos maux, ny d'autre ſalut pour la France. Et qui ne doit craindre la juſte indignation de ſon Roy? N'eſt-ce pas le dire du ſage que qui le fait courroucer peche mortellement contre ſon ame? Les Roys ſont les enfans du ciel, & Dieu qui eſt le vray fondateur des Monarchies, en eſt auſſi le protecteur, a vn ſoing particulier de ſes Oincts qu'il aſſiſte viſiblement. Et tant d'exemples des ſiecles paſſez qui nous font voir comme la Prouidence diuine les conſerue, ſont autant de regiſtres où nous apprenons que les entrepriſes faites contr'eux ſont touſiours ſuiuies d'vne malheureuſe iſſuë. Les Princes & grands du Royaume ſont trop intereſſez en l'Eſtat, trop attachez à la Monarchie pour la vouloir deſchirer & deſmembrer. Et encor' pouuons nous dire auec raiſon, que nous auons trop d'aſſeurance en Monſieur le Prince, pour croire qu'il veille iamais ſouiller ſon nom de ceſte tache, de ſ'oppoſer aux volontez de leurs Majeſtez; mais que tout ſon but & toute ſon intention n'eſt autre que de les faire regner auec plus de gloire & d'auctorité, releuer ce Royaume en plus grande ſplendeur & reſtablir toutes choſes en meilleur ordre. D'vn tige ſi illuſtre comme celuy de Bourbon, il ne peut iamais ſortir que toute fidelité. Oublieray-ie trois paroles bien notables de la lettre de Monſieur le Prince? Elles meritent d'eſtre icy enchaſſées pour l'obliger d'auantage. *Qu'il ne faict comme ceux qui ſaiſiſſoient des villes, armoient le peuple, & les eſtrangers, faiſoient guerre*

& paix à leur profit sans se soucier de la reformation publique. Et de verité ces actes ont tousiours esté iugez si indignes de loyaux subjects, que ceux mesmes qui les ont commis, ne les ont voulu iamais auoüer comme actes d'hostilité ou de rebellion. Et est chose remarquable que les Princes qui ont esté cy-deuant contraints par le mal-heur de la France de prendre les armes sur la cause ou pretexte du bien public, & de la religion, n'ont iamais desaduoüé le Roy, ains tousiours protesté que leurs armes n'estoient leuees que pour le faire obeyr & luy rendre son auctorité, qu'on luy auoit vsurpée. Et ont tousiours eu ce soing particulier d'inserer aux Edicts, que tout ce qu'ils auoient faict estoit pour le seruice du Roy & bien de l'Estat, Ceste clause estant, comme chacun sçait, l'vn des principaux fondemens des Edicts. Tant a de pouuoir sur les vrays François le deuoir naturel & le respect de la Maiesté Royale! Croyons donc que Monsieur le Prince & ceux qui l'ont suiuy, n'ont intention que de bien faire: Obligeõs leur foy à ceste creance: Asseurons-nous qu'on n'arrachera iamais les fleurs de lys de leurs cœurs, que la racine y est tousiours viue, & qu'ils sont tous aussi jaloux que leurs peres de la grandeur de la France. On cognoist assez qu'elle est inuincible, si elle ne tourne les armes contr'elle mesme. Ce nous seroit trop de reproche, qu'au lieu d'estre bien vnis, & nous rendre redoutables par ceste vnion, nous fussions la fable de l'estranger, en hazard d'en estre la proye. Esperons que tous ceux qui se sont esloignez de la Cour, donneront à l'amour du pays leurs ressentimens particuliers, & se

joindront tous ensemble plus que iamais au seruice du Roy, & au bien commun de l'Estat. C'est la vraye vnion ; C'est le syncretisme autresfois tant vanté. Et c'est par ce moyen que Dieu inspirant à tous l'esprit de paix & de concorde, les animera dauantage à l'honneur & exaltation du Royaume. Il ne faut que les ramener par prudence, & les raprocher de leurs Maiestez, en faisant cesser les causes de ceste esloignement. Nostre Monarchie est vne iuste Principauté sur des hommes libres, qui portent plus franchement leurs vies & leurs biens au seruice de nos Roys, que ne font par contrainte les suiets de tous autres Princes. Mais aussi iamais ceste grace n'a esté desniee aux bons & loyaux subiects, & particulierement aux grãds interessez en l'Estat, d'estre escoutez en leurs raisons & remonstrances, quand elles vont au bien general & restablissement du Royaume. Et c'est à quoy il est auiourd'huy necessaire de pouruoir soubs l'authorité du Roy par les arts de la Paix, & les voyes legitimes, & que leurs Majestez ayent ceste gloire d'auoir la meilleure part à vn si bon œuure, tant souhaitté & attendu des gens de bien. Les Roys ont dés leur naissance vn esprit magnanime & resolu. Ce sont plantes diuines qui portent les fruicts aussi tost que les fleurs. Il ne faut point d'autre exemple à nostre Roy, auec la bonne institution qu'on luy donne, que celuy de ses majeurs, pour l'exciter aux belles & vertueuses actions. C'est sur ce patron là qu'il faut former sa ieunesse, & que par la memoire glorieuse de nos Loüys, de nos Charles, de nos Philippes, de nostre Henry le Grand, il soit in-

ſpiré d'vn genereux deſir à les ſurmonter. C'eſt d'eux auſſi qu'il doit apprendre à bien regner, & ſe ſouuenir touſiours qu'ils ont heureuſement manié leurs ſceptres, quand il en ont faict hommage à Dieu, & qu'ils luy ont rendu la meſme ſujection & recognoiſſance qu'eux-meſmes deſirent de leurs ſubjects.

FIN.